

■ NUMÉRO 2 ■

Recherches  
 Alpes-Maritimes  
et contrées limitrophes  
régionales

■ 2ème TRIMESTRE 1992 ■



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**SOMMAIRE**

**33<sup>e</sup> année**

**1992 – N°2**

**Avril - juin**

**119**

Le séisme du 27 décembre 1171 dans la région  
de Nice

par Jean VOGT

p. 2

Sources d'histoire de l'armée de terre dans les  
Alpes-Maritimes de 1872 à 1913

par Vincent PACCHIONI

p. 6

Charles Martin-Sauvaigo 1881-1970

par J.P MARTIN

p. 27

Images de Nice dans la littérature  
contemporaine : les amants du Paradis de  
Raoul Mille

par Roger KLOTZ

p. 36

**LE SEISME DU 27 DECEMBRE 1771  
DANS LA REGION DE NICE**

**Par Jean VOGT**

On ne sait que trop de quelle manière, catastrophiste, passionnelle, publicitaire, aux dépens d'une discussion sereine, a été mise en relief la sismicité de la région de Nice. Nous nous en expliquons à propos du séisme de 1564, pivot de ce débat (1).

Paradoxalement sont facilement perdus de vue d'autres événements, certes modestes, néanmoins essentiels pour la compréhension sismo-tectonique régionale. Tel est le cas du tremblement de terre du 27 décembre 1771, ressenti de part et d'autre de la basse Roya, pour le moins. Il est vrai qu'il échappe au catalogue inédit élaboré par le professeur J.P. Rothé au cours d'une étape initiale du projet de la carte sismo-tectonique de la France (CE.A., E.D.F., B.R.G.M., à l'initiative du premier), avant la prise de conscience du besoin d'une révision approfondie de la sismicité historique de la France. Sans doute cette absence s'explique-t-elle par le fait que ce catalogue reprend pour l'essentiel, pour la sismicité antérieure au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le célèbre ouvrage de Perrey, sans contrôles, sans recherches nouvelles. Sans doute Perrey connaissait-il ce séisme qui ne pouvait cependant qu'échapper à son catalogue, antérieur au rattachement du pays de Nice à la France. A notre étonnement, le même séisme échappe aussi au dernier catalogue italien (2), étonnement d'autant plus grand qu'il figure dans la classique étude consacrée par G. Mercalli aux tremblements de terre de Ligurie. (3) L'hypothèse d'un épicentre en France rendrait-elle compte de cette absence ? Quoiqu'il en soit, cet exemple illustre les insuffisances de la plupart des catalogues, singulièrement pour les séismes transfrontaliers. (4)

Bien entendu, plusieurs auteurs français connaissent ce séisme. Ainsi Clouzot en fait-il état à l'occasion du dépouillement de notes sismologiques contemporaines (5). Dans ce cas précis, ces notes (6) ne font que reprendre un écho de la Gazette de France du 24/janvier/1772 (7). Quant à Mercalli, il reprend lui aussi la presse contemporaine (8). Outre ces échos de presse nous ne disposons jusqu'ici d'aucune autre source. Sans doute des recherches dans les archives sont-elles susceptibles de fournir d'autres informations.

Que disent ces échos de presse ? Toaldo écrit : "... Ai 26 terremoto a San Remo, nella riviera di Ponente del Genovesato", encore que Mercalli dise : "terremoto a San Remo e altrove sulla Riviera di Ponente". La Gazette de France publie une lettre de Nice, du 7/janvier/1772 : "La nuit du 26 au 27 du mois dernier, sur une heure et demie du matin, on éprouva ici et dans les environs une secousse de tremblement de terre dont la direction était du levant au couchant. Elle fut plus sensible vers la montagne que dans la plaine. On a su qu'à Sospel... on avait ressenti plusieurs secousses assez fortes ainsi qu'à Monaco et Menton...". Est soulignée l'absence de dégâts.

La mention de plusieurs secousses en plusieurs points retient certes l'attention mais il est difficile de l'interpréter. Il serait possible de prendre les mots à la lettre et de conclure à une secousse à Nice et à plusieurs secousses ailleurs, distinction qui faciliterait certes la supputation d'un épicentre, d'une part, il est possible que le propos relatif à Nice soit global, en portant sur une succession rapide d'oscillations. D'autre part, la mention de plusieurs secousses, ailleurs, peut précisément évoquer une telle succession. Cette hésitation donne du poids à l'indication de la direction à Nice, "du levant au couchant", du moins dans ce cas précis. Il reste qu'il est impossible de proposer des degrés d'intensité avec quelque précision, en admettant, bien entendu, pour les repères disponibles, des intensités modestes ne dépassant sans doute pas de l'ordre de V.

En dépit du faible nombre des repères et des problèmes d'interprétation posés par la source principale, il est possible, à titre d'hypothèse, de proposer un rapprochement avec une "famille" de séismes illustrée, à des échelles très différentes, par le tremblement de terre majeur du 29/décembre/1854, en cours de révision, et la succession de modestes séismes en 1983t les 23/avril, 13/octobre, 1/novembre et 5/décembre, objet d'enquêtes par les soins de l'auteur (9).

En donnant une première idée, bien sommaire, d'un événement certes modeste, mais présentant néanmoins de l'intérêt dans son contexte, cette mise au point met aussi en relief l'étrange cheminement de l'information. Il reste à rechercher des sources d'archives, rurales surtout, pour étoffer le réseau des repères, rechercher des précisions et proposer des interprétations plus élaborées.

## NOTES

- (1) J. Vogt, "Le complexe de la crise sismique nissarde de 1564", à paraître dans *Quaternaire*.
- (2) D. Postpischl, ed., 1985 "Catalogo dei terremoti italiani dall'anno 1000 al 1980", C.N.R., Bologna.
- (3) G. Mercalli, 1897, "I terremoti della Liguria e del Piemonte", Naples.
- (4) Telle est la raison pour laquelle la C.E.E. a financé ces dernières années un projet de sismologie historique transfrontalière (cf. M. Stucchi, 1988, "The EEC Project Review of historical seismicity" dans Margottini et al. (ed.) "Workshop on historical seismicity of central-eastern mediterranean region" (Rome 1987)
- (5) Clouzot, 1914, "Une enquête sismologique au XVIIIe siècle", *La Géographie*.
- (6) Bibl. Nat. ms. N.A.P. 20236.
- (7) G. Toaldo, 1773, "Descrizione meteorologica dell'anno 1771 in Padova", *Giornale d'Italia spettante alla Scienze Naturale...*, t. IX.
- (8) Cet écho est largement repris, par exemple par la *Gazette de la Haye* du 31/1/1772 et le *Mercurio Historico y Politico* de février 1772.
- (9) Ces enquêtes sont résumées dans les "Observations sismologiques-Sismicité de la France en 1980, 1981, 1982 et 1983", publiées par le Bureau Central Sismologique Français (Institut de Physique du Globe de Strasbourg) en 1987.

**SOURCES D'HISTOIRE DE  
L'ARMÉE DE TERRE DANS LES  
ALPES-MARITIMES DE 1872 à 1913**

**Par Vincent PACCHIONI**

**DEA préparé sous la direction de Monsieur le professeur Ralph SCHOR**

Si l'histoire militaire occupe actuellement une place non négligeable dans les diverses thèses et publications d'ouvrages historiques (1), celle des Alpes-Maritimes, en revanche, reste mal connue et, notamment, en ce qui concerne les siècles les plus récents (2).

De fait, notre sujet, "sources d'histoire de l'armée de terre dans les Alpes-Maritimes (1872-1913)", ne prenait appui que sur de rares articles, dont un, fondamental, publication d'une intervention du professeur Bottin, lors d'un colloque de 1988. (3)

Cette pénurie de références était d'autant plus regrettable qu'à cette époque les Alpes-Maritimes jouissaient d'une situation particulière. Profitant d'un climat d'une exceptionnelle douceur en hiver, le département, agrandi par le Comté de Nice depuis l'annexion de 1860, fut, tout au long de la période, le "rendez-vous des têtes couronnées et des membres des familles royales et princières "de toute l'Europe, (4)

Ainsi, dans un monde tourmenté par les conflits plus ou moins larvés auxquels se livrèrent les grandes puissances, les Alpes-Maritimes apparaissent un peu comme une zone "neutre", épargnée par les tensions, en dehors même de la France (5).

S. Liegeard, pouvait donc écrire, non sans humour, à la fin du XIXe siècle : "Nice est la cité cosmopolite (...) Des Russes, des Valaques, beaucoup de Roumains, quelques Anglais, des Allemands, des Yankees, des majors Portugais, des amiraux Suisses, des frères Siamois, des veuves du Malabar en rupture de Bûcher, des petites dames et des petits chevaux, on trouve de tout, le long de ces rives, jusqu'à des Français..." (6)

Toutefois, dans le même temps, ce département frontalier se dota d'un impressionnant rideau défensif constitué de batteries, de forts, d'ouvrages militaires plus ou moins conséquents au fur et à mesure de la dégradation des rapports franco-italiens. (7)

Cette situation paradoxale tenant à la vocation touristique et à la position frontalière du département était susceptible de donner lieu à une étude intéressante, faisant ressortir la spécificité de la région par rapport aux autres départements français. Cependant, force était d'envisager, préalablement, un dépouillement d'archives.

La présente étude a donc pour but de présenter au lecteur les différentes séries d'archives conservées dans les Alpes-Maritimes. (8)

Nous avons distingué les archives, c'est-à-dire les sources brutes (dossiers, liasses, registres) des sources imprimées. Les sources brutes sont principalement regroupées aux Archives départementales et aux archives des Etablissements du Génie de Nice. Les Archives municipales et la bibliothèque Cessole du Musée Masséna possèdent peu de documents militaires.

Les sources imprimées sont, en revanche, plus dispersées. Hormis la presse, nous nous sommes livrés à un examen exhaustif des ouvrages d'époque. Pour ce faire nous avons consulté les fichiers des Archives départementales et municipales de Nice, de la bibliothèque du mess des officiers, des bibliothèques universitaires des facultés de lettres et de droit, des bibliothèques Passiflore, Dubouchage, Cessole et Lamartine.

Dans un souci de clarté, nous pouvons les subdiviser en fonction de leur contenu. D'une part, nous trouvons les sources militaires proprement dites, d'autre part des sources annexes susceptibles de nous fournir des indications supplémentaires, comme les séries Q et T, par exemple, concernant les Biens Nationaux, l'éducation... (9)



## **A/ LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES :**

Elles possèdent trois fonds distincts concernant l'organisation et la vie militaire, à savoir :

- Le fonds de la série R (affaires militaires) répertorié dans le fichier général.
- Les archives du Génie de la Chefferie d'Antibes répertoriées dans un inventaire distinct et possédant une cotation particulière (article 2 à 9).
- Un fonds, provisoirement coté, relatif au domaine militaire de Nice et d'Antibes (bâtiments, fortifications, routes stratégiques...).

Pour être complet nous citons également des fonds d'archives susceptibles de nous fournir des renseignements supplémentaires :

- La série J, contenant les archives personnelles versées aux Archives départementales par des historiens tels que J. Levrot (sous-série 1 J), G. Doublet (sous-série 2 J)...

- Les séries E dépôt des communes, M (administration générale), Q (biens nationaux), T (enseignement), U (justice).

### **1) Le fonds de la série R.**

Il s'agit d'une série continue divisée en deux sous-séries 1 R (recrutement de l'armée) et 2 R (organisation de l'armée). Les sources, cotées provisoirement à partir de 23 369 se présentent, soit sous la forme de liasses contenant des documents divers (correspondances, bordereaux, rapports, états estimatifs...), soit sous la forme de registres épais.

*a/ La sous-série 1 R* regroupe des documents relatifs :

\*A la préparation militaire: 23 369 à 23 377- Ces dossiers sont classés par thèmes, à savoir :  
. Ecoles militaires : 23 369 à 23 370. Les liasses contiennent les résultats de concours d'admission à l'Ecole Navale de Brest, de Saint-Cyr, de Polytechnique... des élèves des lycées de Nice.

. Sociétés de tir et d'instruction militaire : 23 371 à 23 376.

. Sociétés musicales et orphéoniques : 23 377- (10)

\*Au recrutement proprement dit : 23 383 à 23 385 ; 23 390 ; 23 393 à 23 424 ; 23 995. Cette série se répartit comme suit :

. Instructions (23 383 à 23 385) : comprenant des circulaires et des brochures commentant les lois sur le recrutement : 1890 à 1905.

. Dossiers par classe : 23 393 à 23 424. Nous avons consulté les dossiers 23 404 (portant l'indication des classes 1872 et 1876) (11) ; 23 405 (classes 1905 et 1910), 23 408 (classe 1913) et 23 425. Ce dernier dossier très lacunaire comporte des renseignements touchant les décès des hommes de 20 à 46 ans (1889-1893) et une correspondance relative à la vérification des décès pour les années 1897 à 1905.

\*Au recensement du contingent : 23 678 à 23 755" Les dossiers englobent les années 1859 à 1940. Il s'agit des tableaux de recensement et des listes de recrutement cantonales. Nous nous sommes attachés aux années 1859" 1860, 1870, 1872, 1905, 1911 à 1914

\*Au tirage au sort : 23 466 à 23 587.

Les dossiers 23 466 à 23 481 signalent les dispensés et les exemptés pour les années 1883 à 1897 : étudiants ecclésiastiques, inscrits maritimes...

Les registres 23 483 à 23 587 indiquent les listes de tirage au sort effectués de 1806 à 1904. Nous avons travaillé sur les années 1872, 1873, 1874, 1876, 1890, 1897. 1904.

\*Au conseil de Révision : 23 598 à 23 677. Seuls les dossiers 23 601 (1872) à 23 642 (1913) intéressent notre étude. Ces derniers rassemblent les procès-verbaux établis lors des tournées du Conseil de Révision. Nous avons consulté les années 1872, 1873, 1876, 1890, 1904.

\*Aux listes des omis, ajournés, exemptés, dispensés, non disponibles, sursitaires : 24 345 à 24 358 ; 23 426 à 23 452.

\*Aux affectations, permissions, mariages : 24 339, 23 453 à 23 455.

Les demandes d'affectation et de permissions ne correspondent pas au cadre temporel de notre étude. En revanche, le dossier 23 453" concernant les demandes en mariage s'attache aux années 1865-1872. (12)

Le dossier 23 454 est composé de demandes de permissions agricoles, (1897-1912). Le dossier 23 455 regroupe de façon très lacunaire les résultats d'examen annuel d'instruction primaire des jeunes soldats du contingent (1912-1925). (13)

\* Aux engagements volontaires : 23 456 à 23 465.

\* A la réserve et à l'armée territoriale : 23 289 à 24 296.

\* Les registres matricules : l'analyse des registres matricules est un travail herculéen mais très intéressant. Nous n'avons pu malheureusement qu'aborder cette étude en nous attachant aux années 1872 (23 769), 1873 (23 770), 1875 (23 772), 1885 (23 811 à 23 815), 1890 (23 838 à 23 843). 1895 (23 868 à 23 873). 1905 (23 931 à 23 938). Il s'agit d'épais registres de plusieurs centaines de pages dans lesquels est consigné le déroulement du service militaire des appelés, de leur arrivée dans l'armée active au départ de la réserve de l'armée territoriale, suivant les différentes lois sur le recrutement.

On compte 238 volumes. Au fur et à mesure de l'accroissement de la population des Alpes-Maritimes, le nombre des conscrits a augmenté en proportion (14) : 1 352 appelés en 1872 (1 volume), 1 816 en 1875 (1 volume), ils sont en 1890, 2 306 (5 volumes et table alphabétique) et dépassent les 3 000 à la fin du XIXe siècle (8 volumes en 1905).

Tout au long de la Belle Epoque, la présentation des registres évolua. Dans les années 1870-1880, comme pour les listes de tirage au sort, les lignes et les colonnes sont tracées sur deux pages. Cinq lignes horizontales servent à l'inscription de cinq noms d'appelés. Verticalement, les pages sont divisées en 13 colonnes de dimension variable :

Dans la 1<sup>ère</sup> colonne, doit se trouver le numéro d'ordre échu à l'appelé.

Dans la 2<sup>e</sup>, le numéro échu au tirage au sort.

Dans la troisième le canton où le tirage a eu lieu.

Puvarel

Nom : Puvarel      Numéro matricule de recrutement : 634

Prénoms : Jacques Hilar      Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 14 novembre 1892 à Wagner, maron  
à Senne, département de la Mayenne, résidant  
à Wagner, canton de Senne, département  
de la Mayenne, profession de ouvrier agricole  
Mère Marie L'Écuyer née Antoinette Bessière, domiciliée  
à Wagner, canton de Senne, département de la Mayenne

N° 65 de temps dans la classe de Senne

**DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer le texte des dispositions, motifs, etc.)

Reprise au service militaire

Compris dans la 1° partie de la liste de recrutement cantonal. (1° partie).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Groupements, détachements, unités d'élite, honoraires, etc.)

Parti d'habitat le 17 novembre 1917 pour un voyage de 10 jours en 1918  
Château de Senne le 22 février 1918 dans le 1er régiment de chasseurs  
partis de Senne le 22 février 1918 pour le 23 février 28 février 1918 (R-2)  
partis de Senne le 23 février 1918 pour le 24 février 28 février 1918  
partis de Senne le 23 février 1918 pour le 24 février 28 février 1918  
partis de Senne le 23 février 1918 pour le 24 février 28 février 1918  
partis de Senne le 23 février 1918 pour le 24 février 28 février 1918

Dans l'armée active.

Indication des temps effectués les jours pour sont affectés (1).

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans la réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES PARTIÈRES  
sur ordre de recrutement de mobilisation ou de réintégration.

Date.	Commune.	Subdivision de région.	Armée.
1918	Blanchard	Mayenne	R.
1918	Senne	Mayenne	D.
1918	Senne	Mayenne	R.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

ÉPOQUE  
à laquelle l'individu doit passer dans

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la cessation de service militaire.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

163

911

Parti de Senne le 17 novembre 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction de 25 novembre 1892.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : enrég. ou non enrég. On comprendra comme non enrég. tous les hommes n'ayant pas passé en dépôt.

Dans la 4e, le nom, prénoms, surnoms, l'état civil et le signalement de l'appelé (forme du nez, du menton, de la bouche, du visage...)

Dans la 5e, sa taille, profession et son degré d'instruction

Dans la 6e, la décision du conseil de révision.

Dans la septième, la partie de la liste du recrutement cantonal sur laquelle les jeunes gens ont été placés par la décision du conseil.

Dans la huitième, le lieu de résidence avec éventuellement les changements successifs.

Dans la neuvième, la portion de la classe à laquelle l'homme appartient : première ou deuxième classe.

Dans la dixième divisée en deux sous-colonnes, l'indication du corps auquel les jeunes gens sont affectés dans l'armée active, et ceux auxquels les hommes sont affectés dans la réserve.

Dans la onzième, également divisée, la date et l'indication des mutations survenues dans la position des hommes, dans l'armée active et dans la réserve.

Dans la douzième, la date de l'envoi dans l'armée territoriale.

La treizième, enfin, est consacrée aux observations éventuelles.

A partir de 1890, une page entière est consacrée à chaque appelé.

Contrairement aux listes de tirage au sort, les registres matricules sont tous minutieusement tenus à jour et chaque colonne est soigneusement remplie. D'autre part, ils s'attachent à une très longue période, suivant l'appelé dans toutes ses obligations militaires. Ainsi, sont rapportés à la fois des renseignements présents dans les listes de tirage au sort, à savoir l'identité, le signalement des conscrits, mais encore des renseignements relatifs à leur carrière professionnelle (démission, renvoi), aux changements éventuels de résidence, à leur maladie (voire leur décès). Enfin, ces registres transcrivent tout le déroulement du service militaire. Nous avons donc les régiments dans lesquels les conscrits sont affectés, les mutations, les périodes d'exercices auxquels sont soumis les réservistes... Quelquefois, nous trouvons consigné le comportement des hommes pendant leurs obligations militaires (insoumission...) et pendant leur vie civile (condamnation...)

b/ Moins fournie que la précédente, la sous-série 2 R rassemble des documents relatifs : (15).

\*A l'intendance militaire : 24 215 à 24 220. Ces dossiers contiennent des correspondances (1861-1877). des statistiques sur les ressources d'intendance (1875), des rapports indiquant la quantité de fourrage nécessaire, de bois de chauffage, de pain, de draps suffisants aux besoins des troupes (1875~1920). Ils contiennent également les livres d'instruction de mise en adjudication touchant la production de ces ressources.

\*Aux bâtiments, terrains, routes militaires et casernements des troupes. Ces dossiers se répartissent comme suit :

24 212 : stands de tir, routes stratégiques, organisation défensive des têtes du tunnel de Braus sur la ligne de chemin de fer Nice-Coni, bâtiment pour le service de munitions... (1860-1920).

24 207 : Achat de terrains, servitudes : 1880-1913-

24 180 : Villefranche : servitudes militaires : 1863. Antibes, frais de casernement : 1880-1881.

\*Aux transports militaires : 24 234 à 24 237 ; 24 240. Il s'agit principalement de rapports donnant par communes le recensement des chevaux, juments, mulets, mules et des voitures attelées pour toutes les Alpes-Maritimes susceptibles d'être réquisitionnés en cas de conflit armé (1873-1914)

• Ces rapports comportent parfois de nombreuses lacunes. Ils sont généralement suivis d'une correspondance : 1877-1897"

\*Aux mouvements de troupes, manœuvres et tirs : 24 221 à 24 233-

Les dossiers concernant les mouvements de troupes (24 221 à 24 224) comprennent les gîtes d'étapes (24 221), les itinéraires de marche, 1860-1895 (24 222), les logements et les cantonnements de troupes, 1877-1884, 1897 (16), les réclamations des communes (24 224) couvrant les années 1862 à 1902. (17) Les dossiers relatifs aux manœuvres et aux tirs effectués dans le cadre de celles-ci sont cotés : 24 225 à 24 233. Us comportent les itinéraires, cantonnements, réquisitions pour les années 1879 à 1912. Nous devons toutefois indiquer que bien souvent les liasses sont incomplètes et nous révèlent un fait de manière diffuse que nous devons, par des recoupements, reconstruire. Le contenu des dossiers ne nous fournit que des indications d'ordre administratif.

\*Aux armements : 24 243-24 244. Ces dossiers regroupent des correspondances, concessions d'armes de guerre.

\*A la santé militaire : 24 250. Ce dossier comprend notamment un rapport sur une épidémie de fièvre typhoïde à la caserne Riquier de Nice : 1889-1890.

\*Aux pigeons voyageurs : 24 245 à 24 249. Les dossiers 24 245 à 24 248 contiennent des recensements et des arrêtés du préfet (1893 à 1917). Le dossier 24 249, plus intéressant, comporte des rapports faisant état de pigeons isolés trouvés ou capturés (1890-1907), des autorisations de lâcher (1897-1907), des avis d'envois de pigeons destinés au tir (1907-1913).

\*Enfin à une catégorie "divers" regroupant des correspondances, instructions, circulaires. Cette catégorie, cotée 24 176 à 24 179 et 23 378 à 23 382, donne un tableau saisissant de la vie militaire au quotidien. Elle se décompose comme suit :

- 24 176 (18) : rapports mensuels et correspondance du préfet au Commandant du 4e Corps d'Armée, stationné à Lyon, sur la situation politique et morale du département (1860-1862).

- 24 177 : affaires diverses (rixes, réclamations, lettres anonymes) traitées par le cabinet du préfet : 1866-1894-1907.

- 24 178 : répartition et emplacement des troupes de l'armée française, brochures de l'imprimerie nationale : 1884-1897 ; 1905-1907 ; 1912-1919.

-24 179 : Transfert de Villefranche à Antibes du 111e de ligne (1875) î affaires diverses concernant les garnisons d'Antibes, Breil, Grasse, Sospel, Villefranche : coupures de presse, correspondance... 1882-1883 ; 1888.

En bref, ces deux séries nous apportent, malgré les lacunes, de nombreux éléments intéressant la vie militaire.

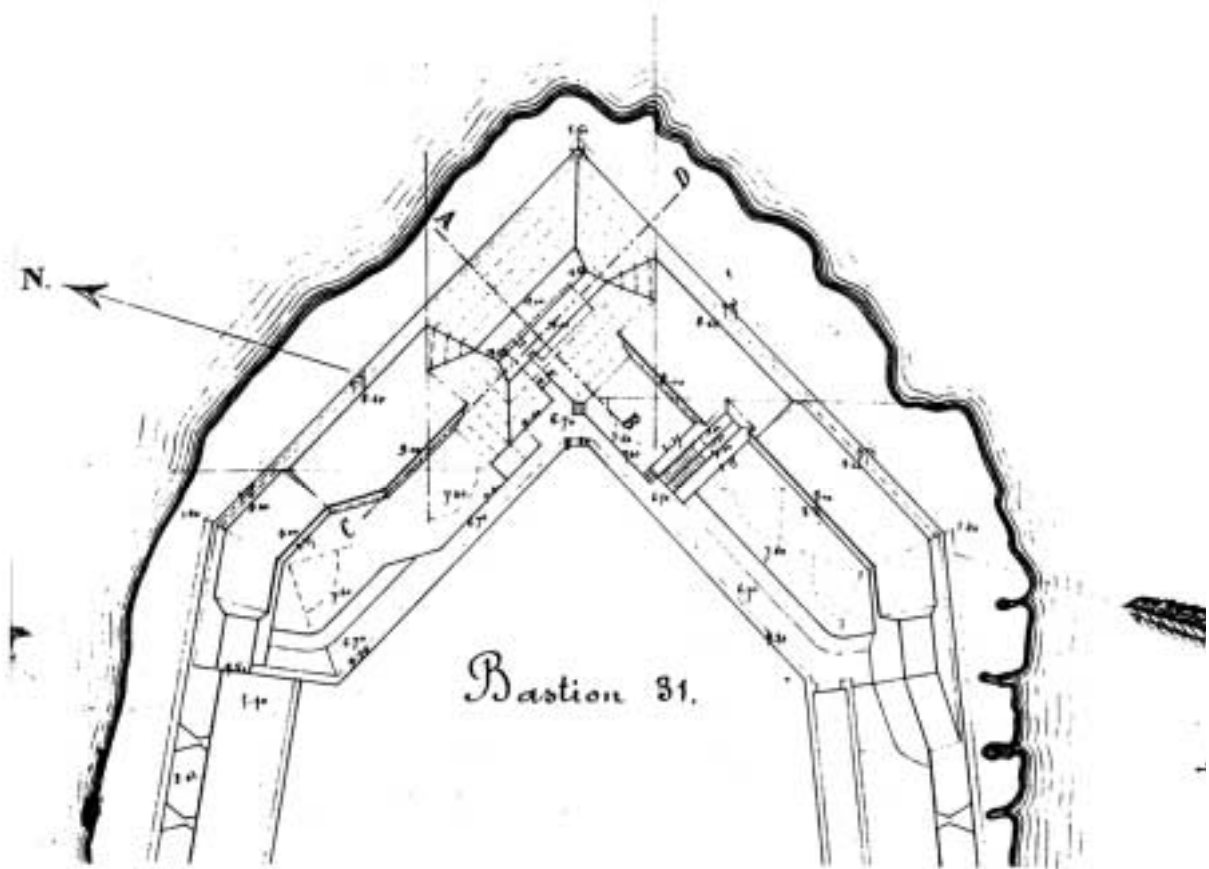
## **2) Les archives du génie militaire (place d'Antibes)**

Le fonds du Génie militaire est répertorié dans un inventaire spécifique. Il rassemble la plupart des documents relatifs à la mise en place des infrastructures militaires de la chefferie d'Antibes, de la fin du XVIIe siècle au début du XXe. La chefferie d'Antibes et ses annexes regroupent la place d'Antibes et les places de Grasse, de l'île Sainte-Marguerite, de Draguignan, de Saint-Tropez, d'Entrevaux et de Colmars. Les archives étaient conditionnées dans des coffrets en bois. Chacun d'eux rassemble des centaines de documents : rapports, procès-verbaux, plans, états estimatifs... Cet inventaire contient peu de lacunes. Toutes les pièces furent répertoriées et cotées par les services du Génie eux-mêmes. Il s'agit de la cote "article" suivie d'un chiffre indiquant le thème de la pièce recherchée, puis d'un paragraphe, si l'article comporte plusieurs sections et, enfin, d'un numéro individualisant cette pièce. Chaque pièce rassemble une ou plusieurs feuilles relatives au même sujet.

# Croquis d'exécution.<sup>79</sup>

Le nouvel armement de la batterie de côte du Bastion 31  
(l'installation des plates-formes est évaluée à 400<sup>l.</sup>)

Plan d'ensemble. ( $\frac{1}{5000}$ )



0<sup>m</sup>.002 pour 1 mètre.)



L. 111  
1870

en jadis dessiné.

a été dans la direction de l'ancien  
à l'ère h. C.

L'inventaire recense : articles 2, 3, 6, 7, 8 et 9-  
Dans le détail, nous avons :

- Article 2 : fortification de la place comprenant les projets, plans, dessins, avant-métrés, états estimatifs, lettres, rapports... concernant les fortifications de la place. La cote commence à article 2 n° 42 (1752) et finit à article 2 n° 723 (1900). Nous nous sommes intéressés aux documents cotés n° 377 (1870) à 723 (1900).

Plus précisément, nous avons analysé les pièces suivantes :

- 377 : Etat sommaire des projets pour 1871.
- 391 : Etat sommaire des projets pour 1873-1874.
- 394 : Rapport de la commission de révision de défense du littoral du 5ème arrondissement maritime. .
- 441 : Matériel de réserve, demande d'autorisation de faire passer à Nice deux échelles pour visiter des puits de mines. .
- 459 : Délibération au sujet de la réorganisation des établissements militaires en cas de déclassement de la place d'Antibes. .
- 472 : Sur le retard dans la construction des batteries de la Napoule. .
- 497 : Exécution d'une partie de la route du Col des Champs. .
- 540 : Rapport concernant les lignes télégraphiques du réseau militaire de la place d'Antibes et des ouvrages de Golfe-Juan. .
- 544 : Rapport sur le dérasement des fortifications de la ville d'Antibes. .
- 554 : Carte au 1/80000e des ouvrages de défense et chemins stratégiques de la direction de Nice.
- 555 Rapport au sujet de la route du Col des Champs. .
- 556 : Etat des ouvrages de côte et de terre de la chefferie d'Antibes (place d'Antibes et annexes) classés et non classés en 1894. .
- 557 : Ouvrages non classés pour l'application de servitudes défensives. .
- 568 (bis) : Installation de dispositifs de mines sur le pont des Cornillons sur la route nationale 207. .
- 590 : Etat indiquant tous les travaux de fortifications exécutés en 1893, 1894, 1895 (travaux terminés, en cours, prévus ou à prévoir). .
- 607 : Etat présentant les ressources actuelles du casernement des ouvrages de la côte ou des groupes d'ouvrages. .
- 611 : Rendement de la main-d'œuvre militaire sur les chantiers de la route du Col des Champs en 1896. .
- 667 : Manoeuvres alpines en 1899 (cantonement). .
- 705 : Extrait de la carte au 1/80000e, indiquant les ouvrages des fronts de terre et de mer.
- 706 : Poste photo-électrique de la Fourcade. .
- 719 (bis) : Col des Champs : compte-rendu sur les travaux (1900).

- Article 3 : Bâtiments militaires de la Place comprenant les projets, plans... concernant les bâtiments militaires, les états de casernement, et autres, etc.

Les documents sont cotés du numéro 1 (1700), au numéro 1 198 (1900). Nous avons entamé nos consultations au numéro 295 et nous nous sommes plus particulièrement attachés aux cotes 790 à 1 001, 1 120 à 1 198. Soit les pièces :

892 : (1896) Procès-verbal déterminant les quantités de combustible pour l'éclairage intérieur.

908 : Etat des puits et citernes utilisés pour l'alimentation des troupes. .  
 913 (bis) : 1896 : Antibes, rapport sur les eaux potables alimentant la garnison. .  
 933 : Tableau indiquant les casernements et les établissements relevant du service du Génie et faisant ressortir les effectifs logés. .  
 937 : Rapport au sujet de l'assainissement des urinoirs non munis d'effets d'eau.  
 955 : Etat général des champs de tirs. .  
 956 : Etat des garnisons non pourvues d'un champ de tir de sécurité.  
 963 : Au sujet des municipalités qui demandent une garnison. .  
 1144 : Rapport sur les épidémies d'origine hydrique (40e, 111e, 112<sup>e</sup> d'infanterie, 7e et 23e bataillons de chasseurs, 1900). .  
 1172 : Rapport au sujet de la transformation des urinoirs et des fosses à urine (1900). .  
 1193 : Procès-verbal de chauffage du 7e bataillon de chasseurs et du 112e d'infanterie (1900).

- Article 6 : Domaine militaire. Cette série se divise comme suit :

1 : achats, échanges, aliénations concernant les fortifications et bâtiments militaires, numéro 280 (1870) à 477 (1900).  
 2 : Délimitation et bornage des terrains militaires, n° 40 (1870) à 46 (1897).  
 3 : Affermages et locations, n° 339 (1870) à 590 (1900).  
 4 : Inventaires, états des propriétés domaniales, n° 9 (bis) (1880) à 23 (1900).

Nous nous en sommes tenus aux cotes 6/1/320 à 477 '

320 : Champ de manœuvre de Grasse. Rapport complémentaire (1894).  
 334 : Rapport au sujet de la route du Col des Champs.  
 353 : Acte administratif (1894). Acte portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition de diverses parcelles de terrains nécessaires à la construction de la route de St Martin d'Entraunes à Colmars.  
 363 : Procès-verbal de conférence au sujet d'un projet de démantèlement de l'enceinte de la place d'Antibes.  
 379 : Rapport accompagnant le projet définitif de la convention concernant le démantèlement.  
 428 (1898) : Procès-verbal de remise par le service du Génie à l'administration des domaines de terrains et bâtiments de batteries de côte du Var et des Alpes-Maritimes.  
 461 : Etat des affaires litigieuses relatives au domaine militaire.

- Les articles 7" paragraphes 1 et 2 (servitudes défensives) et l'article 8 (travaux mixtes) n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Ils devront être analysés dans le cadre d'une thèse ultérieure.

- Article 9 : Service du Génie dans la place. Cette série se décompose en trois sous-séries, à savoir :

1 : Décisions ministérielles, délibérations du comité, avis de fonds, numéro 6 (1811) à 3 460 (1900). L'année 1870 démarre au numéro 1 037.

2 : Pièces diverses telles que le registre des ordres laissés par les inspecteurs généraux, registre de correspondance, etc... n° 164 (1851) à 1 113 (1900). L'année 1870 débute au numéro 225. Cette sous-série comporte de nombreuses lacunes.

3 : Comprenant tout ce qui concerne le personnel, n° 1, (1825) au n° 515 (1900).



Nous avons travaillé sur les cotes 9/1/1881 à 3460 :

1940 : Allocation de 2 600 francs (Antibes) pour l'amélioration des égouts de la caserne H (1895).

Avis du décret de déclassement de la forteresse d'Antibes. .

1967 : Demande de rapports au sujet des travaux de routes et des études de fortifications dans les Alpes (1896). .

2042 : Essais périodiques de communications téléphoniques militaires du littoral.

2069 : Au sujet des travaux de fortifications et de routes des Alpes. .

2089 : Logement des troupes de passage à Grasse. .

3019 : Installation à Grasse d'une Compagnie de chasseurs Alpains (1897).

3038 : Travaux de fortifications en 1898 dans la région des Alpes.

3049 : Allocation de 65 000 francs : travaux d'extension du casernement. .

3082 : Réforme du matériel reconnu inutile ou hors de service (1899).

3285 : Golfe-Juan. Au sujet de l'établissement de communications téléphoniques destinées à desservir les postes photo-électriques.

3314 : Allocation de crédits pour les manœuvres alpines (1900).

3316 : Poste photo-électrique : demande de renseignements. •

3358 : Installation de bataillons de réserve de chasseurs alpins.

3453 : Antibes : approbation des procès-verbaux de remise à l'administration des Ponts et Chaussées (service ordinaire et marine), de terrains et bâtiments militaires provenant du démantèlement.

Concernant la sous-série article 9 paragraphe 3, nous avons consulté les numéros de 1 à 515, soit les pièces :

102 : Décision relative à la réunion du service des places de Nice et d'Antibes (1870).

111 : Demande de déclarations individuelles concernant les diverses positions des officiers et employés militaires (1871).

116 : Note relative aux permissions de 30 jours.

119 : Au sujet du logement des militaires de passage (1887).

122 : Indemnités au personnel de construction du chemin du Col des Champs (1891).

127 : Convocation en 1892 des officiers et adjoints de la réserve.

130 : Officiers de réserve - leurs instructions en 1892.

165 (bis) : Dénonciation calomnieuse contre un officier du Génie (1894).

193 : Au sujet de la convocation des territoriaux en 1895 (état nominatif). .

234 : Rapport au sujet d'une plainte anonyme portant dénonciation contre les officiers du Génie (1896).

239 : Rapport au sujet de la nécessité d'augmenter le personnel de la chefferie d'Antibes.

425 : Convocation des territoriaux en 1899"

428 : Personnel du Génie territorial affecté à la mise en oeuvre des dispositifs de mines.

497 : Rapport sur la convocation des territoriaux (1900)... etc.

L'énumération exhaustive des pièces ne servirait qu'à noyer le lecteur sous un nombre pléthorique de citations, d'autant que certains documents n'ont pas de valeur historique, si ce n'est au point de vue anecdotique.

A cet égard, les pièces article 3 n° 438 (rapport sur la demande d'un terrain pour un jardin potager destiné à la garnison) et article 10 n° 1 126 (déclaration ministérielle autorisant les officiers à faire usage de gants chamois foncé dans certaines circonstances), nous paraissent significatives.

De fait, une étude thématique, en faisant ressortir au vu des sujets récurrents, les principaux centres d'intérêt, se révélera être nécessaire dans le traitement de ce type d'archives.

De ce point de vue, l'exemple de la route stratégique du Col des Champs, qui devait relier Colmars à Saint Martin d'Entraunes au Nord Ouest du département, semble représentatif à la fois de la difficulté d'établir de tels regroupements et de l'abondance des sources. (19)

Ce sujet réapparaît, en effet, dans de nombreuses pièces.

Les archives départementales possèdent également une série cotée provisoirement relative au Domaine militaire de la place de Nice.

### **3) La série des domaines de Nice et Antibes**

Cette série rassemble des documents épars provenant en majorité des fonds du Génie militaire de la place de Nice. Pour la plupart, ces pièces sont des rapports, dossiers, correspondances émanant de la direction de Nice et adressées au préfet des Alpes-Maritimes.

La série comprend 85 dossiers (numérotés de 1 à 85). Elle est divisée en deux parties thématiques, à savoir :

Numéro 1 à 37 : Domaine militaire (casernes et bâtiments) classé alphabétiquement par communes.

Numéro 38 à 85 : routes militaires (chemins et routes stratégiques).

Chaque dossier contient une ou plusieurs pièces. Concernant la première partie, nous avons dépouillé le dossier 22, soit les pièces :

1 : Nice : Baraquement du Mont Agel, 1894.

2 : Nice : Batterie du cimetière Russe, 1889-1907.

3 : Nice : Batterie du Mont Boron, 1886-1895.

4 : Nice : Batterie du Mont Gros, 1888.

5 : Nice : Batterie de Rimiez, 1889-1890.

6 : Nice : Batterie de Saint-Aubert : 1888-1889.

7 : Nice : Château de Nice : polygone d'artillerie, 1902.

8 : Nice : Caserne annexe du quartier Auvare, 1911.

9 : Nice : Casernes et bâtiments militaires 1885-1890.

10 : Nice : Casernes et polygones de la Compagnie du Génie 5/5, quartier de Caucade (1915-1917).

11 : Fort du Mont Boron, 1887-1889.

12 : Nice : Fortifications du Mont Boron (1887-1889).

13 : Nice : Magasin à poudre de Saint-Antoine, 1889-1890.

14 : Nice : Manège de Saint-Roch, 1893-1894.

15 : Nice : Manutention militaire, 1889-1890.

16 : Nice : Ouvrage du cimetière Russe, 1890.

17 : Nice : Poste photo-électrique de la pointe de Carras, 1889-

18 : Nice : Poste photo-électrique de la Rascasse, 1900.

19 : Nice : Prisons du port et du Sénat : 1887-1889.

20 : Nice : Quartier baraqué de Saint-Roch, 1898.

21 : Nice : Salle d'artifices et service des munitions du parc d'artillerie, 1916.

22 : Nice : Terrain militaire du Murier, 1893.

En ce qui concerne la seconde partie, nous avons consulté le dossier 55 Qui comprend des pièces relatives au chemin stratégique du Col des Champs (1890-1900).

Pour être complet il convient de citer deux fonds susceptibles de nous apporter des renseignements supplémentaires.

#### 4) Les sources annexes

##### a) Les fonds privés (série J)

Parmi les documents de ces fonds, nous avons consulté :

- Dans la sous-série 1J (documents isolés) :

1J 154 : Organisation militaire de Nice, tableau, 1899. Il s'agit simplement de l'organisation militaire telle qu'elle est présentée par les Annuaire des Alpes-Maritimes.

1J 256 : Plan du port de l'île Sainte-Marguerite (1874).

1J 362 ~. Carte d'état-major de Nice au 1/200000e, feuille n° 68 (leg de M. R. Dauvergne).

- Dans la sous-série 2J (papiers de G. Doublet) :

2J 2 : le passé militaire des Alpes-Maritimes, période révolutionnaire.

- Dans la sous-série 3J (papiers de G. Blondeau) : 3J 122 (documents militaires).

- La sous-série 6J (J. Levrot). Cette sous-série regroupe des documents relatifs à la frontière franco-italienne et notamment la cote 6J 11 qui contient des manuscrits et des ouvrages.

##### b) Les dépôts des communes (sous-série E dépôt).

Faute de temps nous n'avons pas pu consulter tout le répertoire numérique de cette sous-série. Nous nous sommes attardés seulement sur la commune de Saint-Martin d'Entraunes (E. dépôt 58).

A l'intérieur de cette sous-série, deux catégories peuvent nous intéresser, à savoir :

La série H : affaires militaires. Ce dépôt nous apporte des éléments concernant le recrutement (1H1 à 1H14), l'administration militaire dans cette commune et les rapports entre Saint-Martin d'Entraunes et les autorités militaires (2H1 à 2H6 : manœuvres, logement, cantonnement...).

. La série 0 : Travaux Publics. Seule la cote 3 0, 301 (route stratégique du Col des Champs ; construction, entretien plan, acte d'acquisition (1882-1960), 39 pièces, nous intéresse.

##### c) La série M (administration générale) :

- 1 M : (problèmes frontaliers franco-italiens), dont les dossiers :

16049-16050 : rectification de la frontière franco-italienne. Rapport des différentes commissions de délimitation (octobre 1894, janvier 1895...)

16051-16052 : Biens en territoire italien. Contestations.

16053 à 16055 ' Biens communaux situés en Italie.

16058-16059 : Affaires traitées par le cabinet du préfet (1870), dont une pièce relative à un incident survenu entre les francs-tireurs de Cannes et un soldat interprète de 2e classe.

- 5 M : hygiène et santé publique. Nous pourrions nous référer aux dossiers :  
175681 : Statistiques sanitaires (1909-1915).

17671 : Analyse des eaux d'alimentation dans les communes des Alpes-Maritimes (1908-1912).

17633 à 17644 : Rapports sur les épidémies.

Ces rapports pourront, par comparaison avec les rapports sur les épidémies et la salubrité des casernes nous donner des indications sur la fréquence des épidémies dans le département et par là même nous montrer si les casernes, à cette époque, représentaient effectivement ou pas, un lieu de propagation de maladies diverses comme la fièvre typhoïde.

- 6 M : population :

Les recensements, numéro 15803 (1872) à 15823 (1911) nous permettront de connaître avec précision la proportion des appelés par rapport à la population générale.

d) La série Q (biens nationaux)

Nous avons dépouillé le dossier 23082 : Antibes : concessions par l'Etat à la ville des terrains provenant d'anciennes fortifications : 1893-1900.

e) La série T (enseignement)

La série 1 T (enseignement) pourra être examinée à l'aide des registres matricules et des listes de tirage au sort qui nous indiquent le niveau scolaire des appelés.

27595 : Enseignement primaire : Rapport de situation (1861, 1864, 1868...)

27596 : Rapport de situation : 1892-1886.

27948-27949 : Inspection d'Académie, (1860-1872), correspondance.

27950 : Enseignement secondaire. Rapport de situation (1878-1885).

f) La série U (Justice)

Enfin, la série U dont la série 3U (Tribunaux de première instance) lorsqu'elle concerne les expropriations déclarées au profit de l'armée :

4438 : Expropriation. Pour la construction de la batterie de la Maure, place d'Antibes, 1891.

g) Les fonds iconographiques.

Les archives départementales possèdent des cartes postales et quelques cartes relatives à notre étude.

Nous avons ainsi consulté avec profit les cartes postales cotées 02F1 : (Armée 0001 à 0026) qui nous apportent des indications sur la tenue des chasseurs alpins à la fin du XIXe siècle, sur leurs armements...

Les cartes en revanche, n'offrent pas un grand intérêt. Dépourvues de renseignements proprement militaires, elles s'attachent uniquement au tracé frontalier. Nous avons néanmoins consulté les cartes :

01 F 10455 - Carte du département avec indication des arrondissements de Grasse, Puget-Thénier, et Nice, ainsi que des territoires restant au Piémont (I86O-I863).

01 F 10621 : Extrait de la carte de France au 1/80000e, publiée par le dépôt de la Guerre, représentant le territoire des communes de Saorge et de Breil sur Roya avec la limite frontalière Franco-italienne (vers 1900).

Très riches en documents militaires, les archives départementales ne possèdent pas les archives du Génie de la place de Nice. Ces dernières n'ont pas encore été versées à Vincennes, mais demeurent en la possession de l'établissement de Génie de Nice. (20)

## **B/ LES ARCHIVES DU GENIE DE LA CHEFFERIE DE NICE**

La chefferie de Nice fut constituée au début des années 1880, groupant sous son contrôle les places de Nice, Villefranche, Menton, Sospel et Breil.

Ainsi, le département des Alpes-Maritimes se divisait au point de vue de l'administration du Génie militaire, en deux chefferies distinctes chapeautées par la direction du Génie de Toulon. En 1886, la chefferie de Nice absorba celle d'Antibes et, en 1888, elle se détacha de la tutelle de Toulon pour devenir direction du Génie à son tour.

De fait, la consultation de ses archives (21) ne pouvait être que capitale pour l'élaboration de notre travail.

Après avoir obtenu l'autorisation du directeur de l'établissement du Génie de Nice, le Colonel Turrel, nous avons accédé à ce fonds très important.

Avant d'établir l'inventaire de nos dépouillements, quelques précisions s'imposent :

Il n'existe pas, tout d'abord, de fichiers tenus à jour permettant au chercheur de se guider dans ce dédale de sources. Seul un inventaire établi par les services du Génie de l'époque nous donnent une idée de leur ampleur. (22) Nous devons toutefois reconnaître, au vu des coffrets dépouillés, qu'hormis quelques lacunes, parfois conséquentes, les pièces correspondent encore assez bien au classement qu'il en est fait.

A titre d'exemple, le coffret article 3 (n° 2190 à 2286, 1900-1901), ne présente pas de lacunes et de désordre importants. Ainsi, nous avons les pièces :

2190 : Rapport sur les états détaillés de la place de Nice.

2191 : Rapport au sujet du transfert à Nice du bureau de recrutement d'Antibes (21 décembre 1900).

2192 : Etat sommaire de prévision pour l'exercice 1901 : améliorations et extensions, avant-projets.

2193 : Etat des logements affectés aux officiers de tous grades et de toutes armes.

2194 : Rapport au sujet de la construction d'une cave à la caserne Roquebrune à Menton.

2195 : Nomenclature générale des fortifications et des bâtiments militaires indiquant l'ordre dans lequel les propositions doivent être inscrites aux états sommaires de prévisions.

2196 : Etat des propositions relatives au changement des primes à allouer aux maires de casernement en 1901.

2197 Rapport au sujet d'un apprentis à Lympia.

2198 : Rapport au sujet d'appareils pour combattre les incendies au quartier Saint-Roch.

2199 Rapport au sujet des plantations projetées au champ de tir du Var (25 janvier 1901)...  
etc.

Cependant, faute de pouvoir renvoyer le lecteur à un répertoire précis, nous nous contenterons de citer les coffrets consultés sans donner le détail des sources. (23)

D'autre part, nous ne pouvons pas connaître avec précision les années encore en la possession de l'établissement du Génie. Généralement, la plupart des séries commencent à la période révolutionnaire (article 2, article 3)- Malheureusement certains coffrets sont parfois mal rangés ou manquent.

Un dernier point sur lequel nous devons attirer l'attention du lecteur est l'importance de ce fonds. Plus complet que celui de la chefferie d'Antibes conservé aux archives départementales, il se compose de 15 séries, à savoir (24)

- Article 1 : considération générale sur la place et sur les frontières de terre et de mer. Cette série comprend quelques coffrets où de nombreuses pièces sont manquantes. Nous avons consulté quatre coffrets encore en la possession de l'établissement du Génie :

numéro 1 à 59.

numéro 60 à 86 (1865-1878)

numéro 116 à 175 (1885-1890)

numéro 176 à 191 (1891-1930).

- Article 2. Cette série regroupe des documents datant de la Révolution française à nos jours. Nous avons dépouillé le coffret article 2, n° 491 à 570 (1883-1884).

- Article 3. Cette série riche par le contenu de ses pièces a tout particulièrement retenu notre attention. Nous nous sommes intéressés aux

n° 1841 à 1939 (1896-1897)

n° 2190 à 2286 (1900-1901)

n° 2732 à 2940 (1904-1906)

n° 2580 à 2731 (1904)

n° 3211 à 3411 (1908-1910)

n° 3501 à 3650 (1910-1911)

- Article 4 : Marché pour l'exécution des travaux comprenant les analyses, devis, bordereaux, procès-verbaux d'adjudications... Cette série se compose en fait d'un seul coffret, article 4 paragraphe 1 n° 30, contenant les journaux de mobilisations pour les années 1880. Il s'agit, la plupart du temps, de cartes où sont tracées les manœuvres à effectuer par les différents corps de troupes de l'armée active, de réserve ou territoriale des Alpes-Maritimes.

- Article 5 : Comptabilité des travaux comprenant les comptes, règlements généraux, mémoires apostilles, les états de situation du magasin. Très complète (1830 à 1870) cette série, par les documents techniques qu'elle regroupe, n'a pas été consultée.

- Article 6 : paragraphes 1, 2, 3, 4. Nous nous sommes attachés au coffret article 6 paragraphe 1, n°321 à 459 (1889-1890).

- Article 7 : paragraphes 1 et 2. La série article 7 paragraphe 1 ne se compose que de 4 coffrets très lacunaires (1854-1936). La série article 7 paragraphe 2, plus complète, n'a pas été consultée.

- Article 8.

- Article 9 paragraphes 1, 2 et 3

- Article 10 : Administration générale. Comprenant les lois, décrets, règlements, circulaires.

- Article 11 : Places étrangères. Cette série se réduit à trois coffrets pratiquement vides, contenant des informations sur la place d'Alger.

- Article 12 : Relation de campagne et de siège. Nous n'avons pas retrouvé de coffrets relatifs à cette série.

- Article 13 : Objet d'art, comprenant les modèles, instructions, études, mémoires, plans et dessins sur la fortification. L'établissement du Génie conserve cette série pour la place de Toulon, mais pas pour la place de Nice.

- Article 14 : Cartes et Atlas géographiques et hydrographiques. Il ne reste de cette série qu'un coffret pratiquement vide.

- Article 15 : Bibliothèque. La revue du Génie militaire compose cette série avec quelques autres ouvrages très techniques.

En bref, ces archives conservent des documents essentiels pour comprendre la mise en place du système défensif dans les Alpes-Maritimes et l'organisation militaire en général.

Si les Archives départementales et les établissements du Génie possèdent une masse considérable d'informations, les archives municipales et la bibliothèque Cessole, en revanche, se révèlent très peu fournies.

## **C/ LES ARCHIVES MUNICIPALES ET LA BIBLIOTHEQUE CESSOLE**

Les archives municipales possèdent un répertoire (classer n° 19) contenant la série H (affaire militaire). Mais cette série contient peu de pièces.

- 1 H : recrutement - 2 H1 à 2 H8 : logement militaire et troupes de passage - 2 H9 à 2 H11 : Hôpitaux militaires - 2 H12 à 2 H16 : Administration militaire. - 2 H17 à 2 H30 : bâtiments militaires (1879-1931).

Nous avons d'autre part consulté une carte des Alpes-Maritimes (cote 2 FI 2) dressée en 1885, complétée et mise à jour en 1885 par H. Vigan (93x71).

La bibliothèque Cessole n'est pas plus riche. Elle possède les dossiers 38 XI (revues, prises d'armes, cérémonies militaires), 38 VII (garnisons, casernes de Nice) ainsi que quelques fonds versés par des particuliers, dont l'Armée Pro 111/1-2, l'Armée Pro 29/1-4, l'Armée Pro 84, l'Armée Pro 112.

La plupart du temps cependant, le contenu de ces dossiers ne correspond pas à la période que nous étudions.

Au total, en dépit de ces deux derniers établissements cités, les sources proprement militaires sont abondantes.



## NOTES

(1) : voir en ce sens :

Martel A. : "Le renouveau de l'histoire militaire", article publié dans la Revue Historique, n° 245, Janvier-Mars 1971" Voir aussi l'avant-propos de C. Desplat dans les Cahiers de l'Université, n° 14, 1977, page 5.

Voir d'autre part l'article d'A. Corvisier, "Aspects divers de l'histoire militaire", paru dans la Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, tome XX, janvier 1973-

(2) : Hormis, en effet, quelques manuscrits il existe peu d'études touchant à l'histoire militaire des Alpes-Maritimes. Citons pour mémoire :

\*N de Villemain, manuscrit coté PRO. 29/1-4 (Bibliothèque Cessole) : 1664 à 1860  
Canestrier : Histoire Militaire du Comté de Nice (d'après les archives du ministère de la guerre), 154 pages, cote : 71 (8) (Bibliothèque Cessole).

\*Garnier (général de division) : Mémoire local et militaire sur le département des Alpes-Maritimes (cote FL 141), archives départementales.

\*G. Doublet : Le passé militaire des Alpes-Maritimes, manuscrit de 20 pages (cote : 2J2).

En ce qui concerne le XXe siècle, nous pouvons noter l'article récent de J.L Panicacci, "La militarisation de la frontière" (1928-1940) paru aux éditions Serre, coll Actual, 1990, p. 75 à 87. Le colloque portait sur la frontière des Alpes-Maritimes.

(3) : Les Alpes-Maritimes : 1860-1914, Intégration et particularisme. Actual, Serre, 1988

. L'article de M. le professeur Bottin s'intitulait : "La militarisation de la frontière des Alpes-Maritimes : 1878-1889. (p. 97 et suivantes). L'auteur reprendra cet article plus succinctement dans la Revue Nice Historique, n° 4, octobre-décembre 1988, sous le titre : "L'Armée dans les Alpes-Maritimes à la Belle Epoque" (p. 169 et suivantes). N'oublions pas, pour être complet, les articles de Devun, "L'évolution de Nice", paru dans Recherches Régionales, 1970, n° 4 et 1971, n° 1 et n°3.

(4) : P. Castela : Nice et sa Région, imprimerie de Nice, 1975, P. 160.

(5) : C'est une idée récurrente sous la plume de nombreux auteurs et historiens :

\*A de Souza : Nice, capitale d'hiver, 1913

\*Histoire du Comté de Nice. Ouvrage collectif dirigé par P. Gonnet, édité par Privat, comporte un chapitre intitulé : "Nice, cité européenne". Il s'agit du chapitre consacré à la Belle Epoque.

\*A. Compan : Histoire de Nice et de son Comté, édition Serre, 1978 : "Nice est le salon de la France" (p. 445)

\*R. Schor : Nice et les Alpes-Maritimes, CRDPN, 1974 : "En 1914, la Côte d'Azur était devenue l'une des grandes capitales du tourisme international."

(6) : S. Liégeard : La Côte d'Azur, Edition Serre, 1988, p. 286.

(7) : Pour plus de précisions :

•Deleuze : "Le danger italien et les Alpes dans le contexte international de 1871 à 1888.", dans Revue Historique des Armées, n° 1, 1988, p. 4 et suivantes.

\*J.C. Jauffret : "La défense des frontières et l'organisation des forces de couverture : 1874-1895. Revue d'Histoire moderne et contemporaine, n° 56, avril-juin 1988.

(8) : Nous n'avons pas pu, en effet, pour des raisons financières nous rendre à Vincennes au Service Historique des Années, ni aux Archives Nationales.

(9) : A titre d'exemple, la série T (éducation) pourra nous être utile lorsque nous nous intéresserons à l'évolution du niveau scolaire des appelés. La série Q (biens nationaux) nous fournira des renseignements relatifs aux expropriations successives au profit du Génie militaire (série 2Q). Dans sa présentation du répertoire numérique de la série R (archives départementales de l'Aube) G. Bernard va dans ce sens, chapitre I p. 115 et suivantes.

(10) : Un versement du cabinet préfectoral (n° 25 917 1R) : société de préparation militaire : correspondance, agréments, statuts (1906-1920) a encore enrichi ce fonds.

(11) : Ce dossier porte la mention "nombreuses lacunes". Il contient des vérifications des tableaux de recensement des détenus, des sursitaires, des enfants assistés, des itinéraires du conseil de Révision...

(12) : Depuis une circulaire militaire du 12 février 1870, les militaires (appartenant à l'armée active ou de réserve) ne peuvent se marier sans l'autorisation du général de division, commandant le corps d'armée.

(13) : Ce dossier comporte une correspondance faisant état de ces examens mais il manque tous les procès-verbaux et les résultats obtenus par les appelés.

(14) : Etabli avec les annuaires des Alpes-Maritimes, ces chiffres doivent cependant tenir compte du nombre des étrangers non soumis au service national. En 1911, par exemple, le département comptait, sur 334 007 habitants, 93 514 étrangers.

(15) : Le fichier ne rend qu'imparfaitement le contenu effectif de cette série. Nous avons donc préféré utiliser une classification personnelle.

(16) : Il s'agit d'états estimatifs des ressources des communes visées par les manœuvres

(17) : Dans le détail nous avons :

- 24 221: 1862-1866, 1881-1895
- 24 222: 1860-1895
- 24 223: 1877-1884-1894
- 24 224: 1889-1902.

(18) : Ces rapports, dont les dates n'entrent pas dans le cadre temporel de notre étude, sont néanmoins extrêmement intéressants, car ils nous révèlent la surveillance particulière à laquelle fut soumis le Comté de Nice après son annexion en 1860.

(19) : Lorsque nous savons que la Place de Nice recensait en 1900, 32 routes et chemins stratégiques (article 3 n° 2 195. chefferie de Nice) nous nous apercevons qu'il y a largement de quoi faire une étude sur ce seul sujet. Pour la route du Col de champs voir aussi la série S des Archives dép. des Alpes de Haute Provence à Digne.

(20) : Le versement de ce fonds a été effectué depuis la réalisation de cette étude.

(21) : Outre ce fonds, les archives recèlent aussi des cartes très

intéressantes. Nous avons ainsi consulté une carte donnant les fortifications du versant italien des Alpes, 1899-1901.

(22) : Cet inventaire se compose, en effet, de plusieurs tomes. Chaque tome recense les documents sur une, deux voire trois années. Chacun de ces inventaires a plusieurs centaines de pages. Au risque de nous tromper nous avons compté 31 tomes (1860-1960).

(23) : Dans l'analyse des sources nous précisons la pièce, son article et le coffret d'où elle est tirée.

(24) : Nous indiquerons l'intitulé de la série lorsque cette dernière n'aura pas déjà été évoquée dans la présentation des archives de la chefferie d'Antibes.

**CHARLES MARTIN-SAUVAIGO**  
**1881-1970**

**Par J. P. MARTIN**

Charles Martin-Sauvaigo est né à Nice le 7 février 1881, dans le quartier de Carras. Son père, Séraphin Martin, ancien combattant de la guerre d'Italie de 1859 et ancien Guide de la garde impériale, et sa mère, Marie Sauvaigo, faisaient partie tous deux de très anciennes familles niçoises ; ils eurent onze enfants. Le jeune Charles montra très vite, à l'école, dans la rue, sur la grève, son goût pour le dessin. Le très célèbre peintre Félix Ziem, qui vivait alors une partie de l'année à Nice, le remarqua dessinant. Séduit par ses dons, il l'emmena dans son atelier et le soumit à quelques épreuves significatives : dessiner et peindre deux oeufs dans une assiette, reproduire une eau-forte de Rembrandt et lui donner des couleurs à la peinture à l'huile, inscrire dans un mur, avec un stylet, les figures d'ordres architectoniques qui ornaient une édition de Vitruve. Le verdict tomba : "Tu es peintre" ; son destin était tracé et irrévocable. A partir de ce moment il fréquenta assidûment l'atelier de son premier maître qui lui donna le goût de l'éclat pur de la couleur que lui-même avait tant admiré chez Turner.

A seize ans, il entra à l'Ecole des Arts Décoratifs de Nice sur laquelle régnait A. Mossa ; il y resta jusqu'en 1899" Après un court passage à Marseille, il fut admis à l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris où il passa l'année 1901-1902. Après son service militaire accompli au Fort-Carré d'Antibes (1902-1903), il fut reçu à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris où, jusqu'en 1912, il perfectionna son art dans les ateliers de Bonnat et de L. O. Merson. Boursier de la ville de Nice et ne pouvant compter sur des subsides familiaux pour vivre, parallèlement à ses études il devint rédacteur et correspondant de La Côte d'Azur Sportive; il envoyait régulièrement à ce journal des billets sur la vie sportive parisienne, de l'hippisme aux courses cyclistes en passant par les matchs de boxe. Il profita aussi de ces années pour passer le concours de professeur de dessin dans les Ecoles de la Ville de Paris et son certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin. Dès 1909 il enseigne dans plusieurs établissements de la ville de Paris ; il conserva ces fonctions jusqu'en juillet 1914

A l'Ecole des Beaux-Arts il accumula les récompenses : médaille du dessin d'après l'Antique, prix Chenavard, lauréat du concours des trois Arts, prix de perspective Fortin d'Ivry. L'institut le distingua par deux prix : le prix Destouches-Delaye et le prix Roux dont les sujets étaient un ex-libris pour les odelettes de Ronsard et une lettre ornée pour une édition de Tristan et Iseut dans l'adaptation de Joseph Bédier. Dès 1905, le jury du Salon des Artistes Français lui permit d'accrocher une de ses toiles au Grand-Palais pour la grande exposition annuelle qui était encore à cette époque un rendez-vous du tout-Paris. Puvis de Chavanne exerce alors sur son art une grande influence.

Sa jeune réputation avait rapidement gagné Nice où sa carrière était suivie avec la plus grande attention. Après le succès obtenu par son Moulin de Gilette exposé au Salon, il obtint en 1909 une importante commande : la décoration, en haut du grand escalier de la Préfecture des Alpes-Maritimes, du vestibule menant à la salle des séances du Conseil Général. Il en exposa le projet, La cueillette des olives dans un champ de la Lanterne, au Salon de 1909 et l'œuvre achevée fut mise en place en 1911. Au mois de novembre de cette même année, le Conseil Municipal de Nice, sollicité par la presse locale, décida de lui confier la décoration du nouveau lycée de garçons dont la construction commençait sur les rives du Paillon. Le sous-secrétariat aux Beaux-Arts décidait d'apporter une contribution financière à ce projet auquel le Conseil Municipal donna son accord définitif le 30 Avril 1913. La décoration comportait 11 panneaux importants : 3 de 3.5x2 mètres représentant la cueillette des olives, la cueillette des roses et les lavandières du Paillon ; 8 de 2x1,5 mètres montrant le Port, la montée Sainte-Claire, Villefranche le matin, les ports de Cannes et d'Antibes, le marché aux fleurs, la poissonnerie, la place Saint-François. La ville de Nice lui donna les moyens matériels pour accomplir cette tâche dans de bonnes conditions ; elle lui accorda la jouissance d'un atelier et de deux petites pièces dans la Villa Masséna. Au moment de la

déclaration de guerre, seuls les deux premiers grands panneaux étaient terminés. Après l'interruption due à la guerre, le travail fut repris en 1919 5 après les vicissitudes que connut alors la construction du lycée et les difficultés de financement inhérentes à cette époque, les panneaux furent inaugurés, en même temps que l'établissement, le 12 mars 1929\* Dans le même temps où la ville de Nice sollicitait le peintre pour le lycée, l'Assistance Publique de Paris lui confiait la charge de décorer la coupole et l'abside de la chapelle de l'Hospice de la reconnaissance de Garches (fondation Brézin). En 1914 les 4 grands panneaux prévus, l'un de 7x2,2 mètres, les trois autres de 3x1,75 mètres, étaient en place.

Ces années difficiles, mais fécondes dans l'ordre de la peinture décorative adaptée et intégrée à une architecture, furent brutalement interrompues par la déclaration de guerre d'août 1914. Il est enrôlé au 111e de ligne, élément du XV<sup>e</sup> Corps très tôt engagé en première ligne. De la Marne à l'Argonne, il reste en première ligne ; avec quelques camarades, artistes de café-concert, musiciens et décorateurs, il crée un petit théâtre aux armées et un journal, Le Canard Poilu. En 1917 il est appelé à la section topographique de l'Etat-Major du XV<sup>e</sup> Corps, à Essay-les-Nancy. Il participe alors aux études topographiques nécessaires à la préparation des canevas de tirs d'artillerie et des plans d'attaque et de défense. Il y met au point une méthode nouvelle de lecture, d'interprétation et de transcription des photographies aériennes. Démobilisé en 1919 il participe immédiatement à la fondation de l'Association des peintres et sculpteurs anciens combattants à laquelle il restera toujours fidèle et dont il sera le Président au moment de la célébration solennelle du cinquantième anniversaire de l'armistice, en 1968.

De retour à la vie civile, il abandonne l'enseignement pour ne plus se consacrer qu'à son art. Il développe son activité de peintre-décorateur. Tout en continuant la préparation des panneaux destinés au lycée de Nice, il participe à tous les concours ouverts aux artistes français lors des grandes expositions de prestige ; organisées par l'Etat, elles se multiplient et marquent profondément la période de l'entre-deux-guerres. Après avoir exposé à l'exposition coloniale de Marseille, en 1922, il présente deux grandes compositions dans le salon de repos du pavillon des Alpes-Maritimes à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925 ; il est lauréat du jury d'architecture et de décoration. Le jury de l'Exposition Coloniale de 1931 lui permet d'être très présent : il décore le pavillon de la Croix-Rouge d'un diorama représentant un dispensaire dans la région d'Hanoï ; il orne le pavillon de la Martinique d'un diorama montrant la récolte de canne à sucre dans les environs de Fort-de-France ; pour l'Afrique Occidentale Française, il brosse quatre panneaux évoquant les productions locales de coton, de cacao, d'arachide et d'huile de palme ; ces oeuvres ont été, après l'Exposition, transférées au Palais de gouvernement à Dakar. Enfin, dans la section métropolitaine, le stand des fonderies de Saint-Chamond-Granat est orné d'un diorama évoquant la chambre de commandement d'un grand paquebot entrant en rade de Fort-de-France. Ces différentes oeuvres valent à l'artiste le diplôme de Hors-Concours. A la suite lui est commandé pour le nouveau Musée des Colonies un triptyque montrant les ports de Nouméa, de Papeete et de Fort-de-France.

L'Exposition Internationale de 1937 lui permet d'affirmer son talent dans ce domaine particulier. Il décore d'un grand panneau le salon d'honneur de la Marine Marchande. Mais, surtout, il présente dans le cadre du pavillon de la Côte d'Azur le plus grand diorama qu'il ait jamais réalisé, 45 mètres de long et couvrant une surface de 442 m<sup>2</sup> ; cette "Synthèse de la Côte d'Azur" regroupait tous les aspects du littoral, de Saint-Raphaël à Menton et ceux de l'intérieur montagnoux. Cette oeuvre gigantesque, qui impressionnait tout visiteur comme en témoigne la presse de l'époque, lui vaut une Médaille d'or.

Durant toutes ces années sa région d'origine ne l'a pas oublié. Décidée en 1922, la construction du nouveau palais de la Chambre de Commerce de Nice lui permet une nouvelle intégration de ses œuvres à un ensemble architectural. Avec les crédits débloqués par la Ville et par le Conseil Général et après commande définitive du 20 juillet 1923. il réalise un grand panneau de 2,1x3 mètres (bateau dans le port de Nice) et deux dessus de portes de 3,1x0,8 mètres (vue de Nice au coucher du soleil ; les champs de roses aux environs de Grasse). Ces œuvres étaient destinées à décorer la salle du musée des produits locaux et des conférences. Elles devaient être complétées par de petits panneaux représentant la pêche, le jardinage, les fruits, les parfums, le Carnaval... Les trois premières œuvres sont toujours visibles au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie. En mars 1924, le tout nouveau bâtiment s'ouvrit à l'exposition des peintres et sculpteurs de la Société des Beaux-Arts de Nice.

Cette période particulièrement active est aussi celle où il décore des sièges de sociétés, des appartements ou des résidences privées comme celle d'un riche cubain. Il ne néglige pas quelques travaux plus spécifiques comme la décoration d'un restaurant voué aux produits du Midi, rue d'Artois à Paris. La Faculté de Pharmacie lui commande un ensemble de panneaux à la gloire de Pasteur et des professeurs Widal et Grimbert (1936) et la Marine Marchande lui commande, la même année, la décoration de la salle à manger du nouveau navire, la "Ville d'Oran".

Cette activité de peintre-décorateur aurait pu étouffer chez lui le peintre de chevalet. Il n'en est rien et, comme F. Ziem le lui avait appris, il a continué, même sur le front, à travailler "sur le motif". Sa production est importante et diverse ; rien dans la nature ne lui semble négligeable : tous les paysages, tous les ciels, tous les objets et toutes les fleurs lui semblent être aptes à être rendus par le peintre. Il reste fidèle au Salon des Artistes Français qui l'avait, tout jeune, si bien accueilli ; lui qui avait reçu le prix de la Savoie et la Mention Honorable dès 1913. est rapidement honoré de la Médaille de bronze, puis de la Médaille d'argent, du prix Liot (pour la meilleure marine) en 1925. du prix Claverie (pour le meilleur paysage) en 1933- Enfin, pour la toile représentant le mur d'une maison du Vieux-Nice, il reçoit la médaille d'Or et est mis Hors-Concours. Membre du Comité de la Société des Artistes Français, il est bientôt intégré à son jury.

Son attirance profonde pour la mer et sa connaissance profonde du milieu maritime lui permirent d'être nommé peintre officiel du Département de la Marine le 9 août 1922. Dans le même temps, avec quelques camarades, il fonde la "Société des Beaux-Arts de la Mer" dont il devient le secrétaire général ; tous les ans, il organise une exposition uniquement vouée à la mer et aux marins. Il entre au comité des paysagistes français et au groupe du Salon d'Hiver nouvellement créé. Refusant d'être attaché à une galerie et à un marchand, il expose un peu partout en France : tous les ans au Salon des Amis des Arts de Nancy, à Roubaix, à Dijon, à Brest, au Havre, à Oran... Il ne néglige pas Paris et, en dehors des Salons, il produit ses œuvres dans les galeries du *Matin* et du *Figaro* et dans les plus grandes galeries spécialisées, seul ou en compagnie d'autres artistes ; l'exposition de la galerie Georges Petit, en juin 1930, a un particulier retentissement dans les milieux artistiques français et étrangers.

Il n'oublie pas son terroir d'origine ; en 1923 il fait une grande exposition de ses œuvres de chevalet au "Palais de l'Artistique", boulevard Dubouchage à Nice, au Palais de la Méditerranée en avril 1929 et dans une galerie de Cannes en 1933" A travers ces expositions nombreuses il poursuit un but précis : défendre une conception de la peinture, et de l'art, qu'il juge saine et dans la tradition des meilleurs artistes français du passé. Sachant qu'une action solitaire est vouée à l'échec, il cherche à organiser les artistes avec l'aide de l'Etat. En 1931, il est des organisateurs du "Train-Exposition des Artistes" qui parcourt la France et s'arrête dans une vingtaine de grandes villes. Dans la même ligne, mais en mettant l'accent sur la spécificité régionale, il fonde le groupe

"Provence et Méditerranée" dont il devient secrétaire général ; il rassemble 33 artistes du Midi habitant Paris, et son but est d'organiser une exposition annuelle ; le retentissement de cette initiative est suffisant pour amener Gaston Doumergue, président de la République, à inaugurer celle de décembre 1926. Comme cette initiative le montre, et quoique habitant Paris, son attachement à sa région d'origine est toujours aussi fort ; il reste en contact avec tous les Niçois de Paris qu'il avait connus durant ses études ou les années suivantes ; avec eux, Philippe Tiranty, René Cassin, Paul Montel... il fonde la société des amitiés niçoises à Paris, le Mesclun.

Convaincu de l'importance de l'art français dans le rayonnement de notre pays, il veut que l'étranger puisse juger et apprécier les peintres, sculpteurs, graveurs français. Ses oeuvres sont exposées dans de nombreuses expositions officielles, à Copenhague, Oslo, Madrid, Tokyo, Bruxelles, Liège, Naples, Montevideo et bien d'autres. Il brosse un tableau d'histoire pour la collection du Prince Georges de Grèce et de la Princesse, née Marie Bonaparte : "Les fiançailles de l'île de Crète avec la Grèce" (événements de 1908). Le point culminant de cette activité est la mission qu'il reçoit du ministre Georges Leygue et de l'amiral Darlan d'embarquer sur le "Lamotte-Picquet" et d'emporter avec lui une centaine de toiles de peintres français pour les exposer dans les différentes escales qu'allait accomplir l'escadre française à Madère, aux Antilles, en Guyane, au Brésil, en Argentine et en Uruguay de juin à septembre 1927" Les échos donnés par la presse de Recife, de Rio et de Montevideo montrent l'impact d'une telle exposition dans des pays alors francophiles et francophones dans leurs élites qui suivirent avec intérêt les conférences qu'il consacra à l'art français. Dès l'année suivante il décore le pavillon de la Compagnie PLM aux Floralies de Gand et expose à Amsterdam à l'occasion des Jeux Olympiques. En 1929, il est le conseiller artistique de l'exposition "Provence" qui a lieu au Museum of French Art de New York. Son talent et cette vaste activité de promotion de l'art français lui valent sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur en 1928. Juste avant la seconde guerre mondiale, en 1939 et en 1940, le diorama de la Côte d'Azur de l'Exposition de 1937 est présenté à New York. Son renom, marqué par l'entrée de nombre de ses oeuvres dans de nombreux musées (Luxembourg, Carnavalet, Tournai, Montevideo, New York, San Francisco, Tunis...), ne lui fait pas oublier son goût pour l'enseignement ; en janvier 1935 il est nommé maître de dessin d'imitation, épreuve obligatoire au concours, à l'Ecole Polytechnique.



Paris le 12 sept. 1928

Monsieur le Préfet,

Puis-je vous en dire quelque chose  
je n'ai pas encore eu l'honneur de vous être présenté:  
M. Martin Jauréguiguy artiste peintre auteur du grand  
panneau: la cueillette des olives" qui orne le hall de  
la Préfecture et qui lui a été cédée par le Conseil général  
il y a 16 ou 17 ans.

Je prends la grande liberté de vous écrire, Mon-  
sieur le Préfet, à propos du sujet suivant:

Monsieur Mari maire de la Ville de Vire a bien  
voulu demander à M. Harriot, pour moi, la croix  
de la Légion d'honneur à l'occasion de l'inaugura-  
tion du nouveau lycée dont l'importance de l'ora-  
tion proférée est mon œuvre. Un mot de M.  
Planté chef du bureau du Ministère m'apprend aujour-  
d'hui qu'il fait "enquête" directement auprès de vous.

Je pense, Monsieur le Préfet, que quelques  
renseignements sur ma carrière artistique vous seraient  
sans doute nécessaires, je me permets de joindre  
à cette lettre une liste succincte de textes qui

Mestres - (Sauvaigo) Charles, né à Nice le 7 février 1881

17 rue Boissouade, Paris

au sein d'une des écoles des arts décoratifs, au sein de l'école des B<sup>e</sup> Arts de Paris (Bénéficiaire du département de la Ville)

- 2 fois Lauréat de l'Institut / Académie des B<sup>e</sup> Arts
- Lauréat du Ministère de l'Instruction publique et des B<sup>e</sup> Arts (Prix de la Société des Beaux-Arts par le Ministère sur la proposition de l'Académie de la Société des artistes français)
- Lauréat de la Société des artistes français (Prix de l'œuvre de la semaine au Salon, puis annuel)
- Lauréat du jury de l'Exposition des arts décoratifs / (Arts décoratifs et arts textiles)
- Médaille du Salon des artistes français (- toile d'œuvre de droit)
- Peintre officiel du Département de la Marine
- Président de la Société des Peintres Méridionaux : Provence et Méditerranée - (patronage du Président de la République)
- Commissaire général de la Société nationale des B<sup>e</sup> Arts de la Mer (patronage du Ministère de la Marine et du Président de la République)
- Chargé de mission par le Ministère de la Marine dans l'océan indien de l'Inde (Missions de l'Amiral Perot)
- a organisé des expositions, l'art français à Pernambuco, Rio de Janeiro, Montevideo, Buenos Aires, Bruxelles, Liège.
- Peintre dans les principaux musées de France et de l'étranger, (Montevideo, Buenos Aires, Tunis, Paris etc etc), acquises par l'État et par la Ville de Paris etc
- Décorations de la chambre de Commerce, nouveau lycée de garçons, hospice Brezin à Garches etc etc . . .

Pendant la guerre et les difficiles années d'occupation il continue son activité artistique et d'enseignement. Il suit l'Ecole Polytechnique repliée à l'Ecole de Santé de Lyon de 1940 à 1942. Il expose toujours au Salon des Artistes Français, au Salon d'Hiver et réalise, en 1942, une exposition particulière à la galerie Susse, à Paris. L'Assistance Publique lui donne, en 1941, la réalisation de la décoration de l'hôpital San Salvadour à Hyères. Mais toute son attention se porte alors sur le sort des artistes qui, dans cette époque délicate, n'ont plus les moyens de vivre ; la clientèle privée se fait rare. Il participe à l'œuvre des Chantiers Artistiques qui est chargée de répartir l'argent public destiné à la décoration de monuments publics, en particulier les mairies et les écoles. De nombreux artistes lui doivent d'avoir survécu. A la Libération l'efficacité de cette œuvre est reconnue par les artistes eux-mêmes qui en font leur délégué auprès du Comité parisien de la Libération.

Après la guerre, son activité artistique se déploie dans les mêmes directions. Toujours professeur à l'Ecole Polytechnique il est membre du jury du professorat de dessin de 1945 à 1952. Il représente plusieurs fois, à l'étranger, l'art français ainsi à Mexico en 1946 et, surtout, à Lisbonne la même année. Embarqué à bord du "Richelieu" comme peintre de la Marine, en visite officielle au Portugal, il présente une exposition des "Peintres de la Marine française contemporaine" et il prononce une conférence sur l'art français actuel. L'année suivante il est invité à exposer par les peintres de la marine lusitaniens. Sa participation au Salon des Artistes Français, au Salon d'Hiver et au Salon de la Marine est régulière. Il continue à présenter ses œuvres dans les principales villes de province et il voyage beaucoup ; lors de croisière des escadres françaises à l'étranger, la Marine lui permet de visiter le Danemark et la Norvège ; en 1960 il participe au voyage du "La Fayette" en Afrique noire ; les secours apportés aux victimes du tremblement de terre d'Agadir marquèrent cette croisière. Il parcourt aussi la péninsule ibérique, l'Afrique du nord, le Sahara, toujours à la recherche du motif. Ne perdant jamais de vue la nécessité de faire reconnaître l'art qu'il défendait, il peut organiser à Beyrouth en 1954, lors d'un voyage qui l'avait aussi conduit en Egypte, une exposition sous le patronage de l'Ambassade de France. Il y présente le "Visage de la France" à travers 56 toiles témoins de toutes nos régions et il y fait une conférence.

Une de ses activités principales est alors la décoration des paquebots ou cargos mixtes que les Messageries Maritimes et, surtout, la Compagnie Générale Transatlantique lançaient alors presque tous les ans. Il décore la salle à manger du "De Grasse", le salon de lecture de "La Ville d'Alger", une cabine de luxe de "La Marseillaise", le "Général Chanzy", l'"Ile-de-France", le "Sahara", le "Lemoyne d'Iberville", le "Cavelier de la Salle", le "Liberté" avec une tapisserie d'Aubusson dont il avait réalisé le carton et une vue du port artificiel d'Arromanche en 1944, le "Flandre", la "Ville de Tunis", la "Desirade" et le "Magellan" en 1958. Dans ces mêmes années, la Compagnie Générale Transatlantique lui confie la réalisation de deux grandes cartes historiées pour la salle du Conseil d'Administration, et le portrait des frères Péreire. Il est toujours aussi actif dans la défense des artistes et de la propriété artistique ; il est membre actif de l'Association pour la Diffusion des Arts graphiques et plastiques qui représente les droits des artistes et de leurs héritiers il fait aussi partie de l'Association du Baron Taylor d'entraide aux artistes. Rien ne le détourne cependant de sa région natale ; il expose à Monte-Carlo, à Menton, à Cannes, à Nice. En 1962, le Conseil municipal de Nice lui offre la possibilité de présenter une rétrospective de ses œuvres à la Galerie des Ponchettes. Il y expose une centaine de toiles qui résument sa longue vie consacrée à la peinture. La ville de Nice lui achète cinq vues de la vieille ville pour le Musée Lascaris alors en gestation.

C'est l'époque des couronnements de carrière ; il est fait officier de la Légion d'Honneur en 1952, il reçoit, en 1956, la première médaille au Festival international d'architecture et d'art monumental pour le carton de sa tapisserie destinée au "Liberté". Le prix Bonnat, destiné à marquer toute une carrière, lui est attribué en 1957- L'Ecole Polytechnique lui donne l'Honorariat et

l'Académie de Marine l'accueille en son sein en 1959- Il est membre du Comité de patronage du Centenaire du rattachement de Nice à la France en tant que "représentant des anciennes familles du Comté qui ont été le plus intimement associées à son développement" (1960). Une de ses œuvres figure à l'exposition de la Galerie des Ponchettes "Nice vue à travers ses peintres" (1969) aux côtés des tableaux de Matisse, de Dufy, de Picasso... Enfin, au début de l'année 1970, la Ville de Paris lui décerne sa Médaille de Vermeil et sa plaque du bi-millénaire.

Charles MARTIN-SAUVAIGO meurt, à Paris, le 9 novembre 1970.

**IMAGES DE NICE  
DANS LA LITTERATURE  
CONTEMPORAINE LES AMANTS  
DU PARADIS DE RAOUL MILLE**

**Par Roger KLOTZ**

Nice a inspiré les romanciers. Dans le balai de sorcière qui est paru en 1935 f Armand Lunel a pu, en s'appuyant sur ses connaissances de l'ethnographie régionale, évoquer la ville au tout début du siècle. En 1987, Raoul Mille fait apparaître un tout autre aspect de "l'espace niçois" dans les amants du paradis ; en racontant une histoire d'amour pendant le tournage du film les enfants du paradis de Marcel Carné, l'auteur évoque la seconde guerre mondiale à Nice ; il est donc intéressant d'étudier l'image que Raoul Mille donne de Nice dans son roman.

Le décor apparaît à travers l'évocation de certains quartiers et de quelques aspects de l'arrière-pays ; on voit d'abord apparaître des noms de lieux spécifiquement niçois : la Promenade des Anglais, la colline du Château, le quai des Ponchettes, la place Garibaldi, la place Masséna, le Négresco, l'hôtel Excelstor ; ainsi se trouvent évoqués les lieux peut-être les plus connus de Nice ; Raoul Mille ne recherche pas ce cadre poétique et mystérieux du vieux Nice qu'Armand Lunel évoque dès le début du balai de sorcière ; c'est qu'il s'agit, pour Raoul Mille, de camper le décor d'un roman dont le sujet est moins l'évocation d'un terroir que la guerre et l'amour. La vieille ville et le marché sont pourtant décrits avec précision :

"Edoardo parcourant les marchés de Nice se souvenait des odeurs de Ferrare, il se revoyait en culottes courtes, main crispée dans celle de sa mère tout habillée de noir. Un nœud se formait dans sa gorge à l'idée de revivre un seul de ces jours gris et froids. Aujourd'hui, il aimait les odeurs violentes, la viande rouge, les femmes aux grands ongles ne lui faisaient plus peur. Mais il n'y avait plus de salades perlées d'humidité, ni de quartiers de bœuf sanguinolents, ni même de poireaux ridicules avec leurs tresses de vieillards. Les bancs de poissons sonnaient le creux, les grosses femmes avaient disparu laissant la place au vide... [Edoardo] courut jusqu'à la vieille ville, dépassa de longues queues de femmes attendant leur tour à la porte de ténébreux réduits de fer à moitié baissés. Il cogna à la porte de bois sombre, sans résultat. Il s'aperçut alors qu'aucune fenêtre ne donnait sur la rue, une surface nue et aveugle. Non, vraiment personne n'habitait ici depuis le Moyen-Age !... En début d'après-midi sous la pluie, il revint cogner à la porte. La ruelle se transformait en ruisseau. Edoardo mort de froid avec sa tenue d'été se réfugia dans le couloir de l'immeuble d'en face, ça sentait le chat mouillé. Il attendrait. Il l'attendrait. La pluie redoubla, un nuage opaque oblitérait la visibilité, en quelques minutes il fit presque nuit."

La description du marché n'est pas celle qu'on attendait ; il ne s'agit pas de faire apparaître les couleurs ou les odeurs ; Edoardo est à la recherche de nourriture pour l'équipe du film que la guerre affame ; ce qu'il voit, un marché vide, éveille en lui le souvenir des Jours gris et froids de son enfance à Ferrare ; la description a ici, on le voit, quelque chose de proustien : les sensations présentes rappellent le passé. Les problèmes que pose la guerre, les sentiments que ces problèmes font naître, sont au centre de ces descriptions. De même, on ne retrouve pas, dans la description de la vieille ville, l'évocation d'hôtels particuliers, comme le Palais Lascaris où Lunel situe en partie l'action du balai de sorcière ; lorsque Edoardo a dépassé les longues queues de gens attendant leur tour devant de ténébreux réduits à moitié fermés, il se retrouve dans une ruelle déserte dont les murs nus et aveugles évoquent le Moyen-Age, une rue où il a froid, où il est trempé par l'orage. Rien ne rappelle ici l'azur de la côte niçoise ; le vieux Nice est évoqué ici à travers les sentiments des personnages qui vivent la guerre.

C'est également dans ce contexte de la guerre qu'apparaît la description du cimetière de Cimiez. Raoul Mille souligne bien que le lieu domine la ville ; ce qui est original, c'est que cette évocation est associée à la vie quotidienne à Nice pendant la seconde guerre : le cimetière apparaît comme un point de rencontre entre les trafiquants du marché noir et leurs clients ; le lieu trouve donc sa place dans l'action. Le parc Chambrun est différent :

"Le quartier était doux et paisible, une succession de petites villas disparaissant sous les cèdres, les mimosas et les sapins. Les rues portaient des noms de poètes et d'écrivains : Vigny, Musset, George Sand, toutes s'enlaçaient autour d'un jardin couronné d'un temple consacré à l'amour, vestige oublié d'un temps où l'ensemble faisait partie d'une immense propriété... Ils prirent place sur un banc, il faisait si calme, si bon, il régnait une telle paix silencieuse et feutrée qu'ils crurent un moment avoir pourfendu le mur du temps. Ils étaient installés dans un coin du XIXème siècle, un espace à l'abri de l'histoire, du progrès, de l'évolution."

La guerre ne semblant pas avoir atteint le quartier, les héros y semblent "d l'abri de l'histoire" ; la promenade représente pour eux un moment d'évasion ; peut-être cela correspond-il à ce besoin que l'on recherchait alors dans certains films comme les visiteurs du soir ; le passage s'inscrit donc bien dans la ligne du roman : d'abord, il peut rappeler l'arrière-plan cinématographique de l'intrigue romanesque; mais surtout il participe à la création de l'atmosphère : les amants du paradis sont autant un roman d'atmosphère qu'un roman d'amour.

De la description de l'arrière-pays se dégage la même atmosphère lourde :

"Dans les villages des ruelles sombres et dégoulinantes allaient se perdre contre la paroi grise de la montagne. Pas une âme. Jamais. Les maisons, empilées les unes sur les autres, toutes aveugles, semblaient tourner le dos à la route comme si elles ne voulaient rien voir, ni savoir. Même les chiens oubliaient d'aboyer. Un univers enseveli depuis des siècles sous une pluie lancinante, morne partition d'une musique étale sans commencement ni fin."

Le paysage apparaît ici sous une pluie qui fait ressortir des couleurs sombres ; la description s'oppose ainsi à l'image de cet arrière-pays lumineux qu'Armand Lunel fait apparaître, dans le balai de sorcière, lorsqu'il raconte la promenade à l'oliveraie. Dans un tel contexte, la description que Raoul Mille donne des fermes et des chapelles, dans les amants du paradis, n'est pas celle d'un ethnographe passionné de l'art populaire :

"Ils s'arrêtèrent devant trois grosses fermes aux bâtiments délabrés. Les alentours étaient constitués de planches, ceux qui avaient vécu là avaient défriché, récolté dans cette fin de monde où chaque sac de semence devait être porté à dos d'âne et, quand l'âne ne pouvait plus, à dos d'homme. Au bout d'un chemin surmontant les bâtisses, la croix d'une chapelle lançait une ombre démesurée et menaçante. Ils n'eurent pas à forcer la porte, elle n'était pas fermée. A l'intérieur la lumière rouge du soir les accueillit distillée par deux vitraux au-dessus de l'autel, une descente de croix et une adoration. Du dessin ne restait plus que quelques à-plats de couleurs fondues. Dans le chœur trônait une charrette disjointe, rien d'autre, ni chaise ni banc, la chapelle avait servi de remise un sacré bout de temps avant d'être définitivement oubliée."

Ce qui apparaît surtout, c'est l'état de délabrement de ce lieu apocalyptique ; la croix de la chapelle n'apporte plus qu'une ombre démesurée et, surtout, inquiétante ; elle n'est donc plus le symbole du Dieu d'Amour qui ouvre tout grand ses bras à l'humanité qui le prie ; les dessins des vitraux sont détruits et la chapelle n'est plus qu'une remise. L'occupation n'a apporté avec elle, on le voit, que tristesse et délabrement. On comprend donc que l'on trouve plus, dans la description de Raoul Mille, ces recherches ethnographiques qui, chez Lunel, avaient nourri le balai de sorcière, en 1935. et permis, en 1939" l'évocation radiophonique sur Nice et son terroir. Il semble que la guerre ait ralenti les recherches ethnographiques régionales.

Ce roman d'atmosphère a également une valeur documentaire ; on voit apparaître, en effet, quelques aspects de l'occupation à Nice. Il y a d'abord l'occupation italienne ; le roman cite des

noms d'officiers italiens : le colonel Boda, les capitaines Salvi et Torti ; on voit se profiler la silhouette du général Mazzoti ; on voit apparaître des carabinieri "un peu saouls" ; L'auteur précise enfin que Nice est "occupé par une armée dérisoire".

L'annonce de l'armistice italien permet de décrire l'atmosphère de la ville :

"Il y avait un avant-goût de paix retrouvée. Un maréchal avait signé un bout de papier quelque part de l'autre côté des Alpes et, par miracle, les Allemands étaient renvoyés aux oubliettes. Le plateau se vida à une vitesse folle. Quelle fin d'après-midi ! La plus excitante, la plus exaltante, la plus extraordinaire depuis des années, depuis le début de la guerre, le commencement des temps. Il faisait une douceur de fin d'été, des nuages violets traversaient un ciel limpide parfaitement calme. Un ciel pour rêver à l'amour, un ciel de communion où s'effaçaient la rancœur et la haine, un ciel de clémence pour tout, pour tous..."

Ils s'enfoncèrent dans la marée des capotes et des uniformes dépareillés. Avec le crépuscule, une menace sourde pesait sur cette multitude jetée là comme par hasard. La douceur de l'air avait laissé la place à un vent froid venu des montagnes. Les ombres se découpaient contre le blanc du ciel. Des lampes de poche trouaient la nuit. Des soldats allumaient des feux avec des cageots, une fumée légère courait au-dessus des têtes."

Les couleurs correspondent aux sentiments ; à la joie que provoque l'annonce de l'armistice correspondent le violet des nuages, la limpidité et le calme du ciel ; au sentiment de menace sourde rappelant le caractère précaire de cet armistice le blanc du ciel, au moment du crépuscule, les feux dans la nuit et le vent froid venu des montagnes. La description est ici le véhicule des sentiments.

A l'occupation italienne succède l'occupation allemande :

"Ils quittèrent le Ruhl, une lueur laiteuse illuminait le ciel par l'ouest, du même côté que montait la rumeur d'une bête au souffle court. Le râle se transforma en vrombissement. Le sol, les fondations, les murs, la plage elle-même se mirent à être secoués de spasmes lents et lourds. Le jour, rose et gris comme le ventre d'un poisson arraché à la mer, se levait. Un brouillard translucide mêlait l'horizon au ciel. Ce fut dans cette perspective tremblée et irréelle qu'apparut le premier tank suivi par les chars et les camions.

Les Allemands étaient sur la Promenade des Anglais."

Cette arrivée des troupes allemandes, dans la blancheur laiteuse du petit matin, a quelque chose de mystérieux et d'irréel ; c'est la dernière phrase qui donne toute l'explication ; préalablement, il n'est question que d'un bruit bestial et tragique à la fois.

Sous l'occupation italienne, Nice semble être une ville où l'on vient s'abriter, où l'on peut vivre ; on voit ainsi apparaître, dans les amants du paradis, "une vieille qui roule les R, se fait appeler Tania et prétend appartenir à la noblesse russe" ; un professeur de Français à la retraite peut dire :

"On n'a pas à se plaindre, c'est encore ici, dans tout Nice, qu'on arrive à manger régulièrement."

C'est enfin pendant l'occupation italienne que Marcel Carné tourne à Nice les enfants du paradis.



La ville est différente sous l'occupation allemande ; d'abord le tournage du film est interrompu ; ensuite l'atmosphère est spéciale :

"Les rideaux de la défense passive étaient déjà tirés. Les rues sans circulation ressemblaient à des lignes trop étroites tracées par un architecte surréaliste. Le soleil, avant de disparaître, réfractait un glacis de lumière déchirant au reflet mauve."

C'est que la ville connaît les patrouilles, les barrages, le couvre-feu, les laissez-passer ; elle connaît aussi les manifestations publiques où, à l'occasion d'un service religieux célébré à la Colline du Château, l'Evêque et le Préfet participent à la glorification du Régime de Vichy. Dans un tel contexte, il est normal qu'on rencontre des miliciens :

"Joachim Lumeni, chef de la milice, brandissait un verre en direction des musiciens. Avant la politique, Joachim Lumeni avait été médecin, avant la politique, Joachim Lumeni avait été amoureux d'une femme. Depuis la politique, il se saoulait à l'alcool et aux discours. La femme l'avait trompé, elle s'était enfuie en compagnie d'un aviateur. Tout ça datait des débuts de la guerre. Les gens qui se trouvaient là ce soir n'ignoraient rien de l'aventure. Ils en avaient ri au début. Puis Lumeni s'était engagé dans la milice et ils avaient beaucoup moins ri. Dès qu'il en fut nommé chef, ils n'avaient plus ri du tout."

Le chef des miliciens apparaît comme un faible qui a été bafoué et qui fait, par compensation, une carrière politique dans l'ombre du pouvoir ; on assiste également ici à cette évolution courante de l'opinion qui se rit facilement de l'homme bafoué mais qui tremble devant la dictature policière ; il n'y a rien là de spécifiquement niçois ; nous avons affaire ici à une peinture de la nature humaine et de ses faiblesses.

Raoul Mille évoque ensuite les manifestations de la milice :

"Sur la tribune ils sont une trentaine en civil et en uniforme, boutonnés, figés, empaillés. Dans la salle, ils sont deux mille, certains venus de loin, assis, serrés sur des chaises en fer. Ils se sont mis debout lorsque Lumeni a fait l'appel des militants tués. Trente trois noms soulignés d'une sonnerie au clairon. Les trente trois tombés sous les balles terroristes."

Peut-être peut-on penser ici au Service d'Ordre Légionnaire pratiquement fondé dans les Alpes-Maritimes par Darnand et dont une importante manifestation eut lieu en février 1942 aux Arènes de Cimiez.

On comprend ainsi que Darnand et Hanriot puissent apparaître dans le roman :

"Lumeni a fait préparer le repas à l'hôtel de la milice plutôt que dans un palace. Pour être entre nous. La version officielle. En vérité par prudence. L'hôtel est cerné par plusieurs centaines de miliciens mitrailleuse au poing.

Darnand préside au centre de la table, à ses côtés Hanriot et Gloria... Le repas n'est pas fameux. Trente personnes ! on a tenu à ce que ce soit régional, Darnand est enfant du pays ! En hors d'œuvre, les pâtes traditionnelles, pour la suite Lumeni voulait du chamois, impossible à trouver, pas plus que du sanglier. Les montagnes n'étaient pas sûres pour la chasse. Il s'était rabattu sur du lapin. Du lapin sauté, un lapin où manquait l'huile d'olive, le petit salé et l'oignon. Des miliciens avaient été envoyés dans l'arrière-pays avec mission de ramener du basilic, du thym et même du persil. Le chef des chefs se régale tout de même. Un sacré coup de fourchette. Entre deux bouchées, il s'inquiète du climat général des esprits dans la région. Un coin sauvegardé du terrorisme jusqu'à cet attentat contre le chef du P.P.F." Ainsi apparaissent, d'une manière assez ironique, quelques renseignements sur la vie quotidienne des miliciens niçois, dont les chefs,

prudemment gardés par des centaines de mitraillettes, ont un courageux "coup de fourchette" l'arrière-pays n'est pas aussi bien "sauvegardé du terrorisme" qu'on veut bien l'assurer : si "les montagnes n'étaient pas sûres pour la chasse", c'est que les maquis pouvaient y jouer un rôle ; le texte rappelle également les rapports que Darnand entretient avec la région.

Le roman évoque également la Gestapo, qui siège Hôtel Excelsior :

"Brünner à l'hôtel Excelsior avait choisi une pièce sans ouverture. Double avantage, on ne s'évadait pas et on n'entendait pas crier. Le chef de la Gestapo avait perdu le sommeil. Tant de Juifs ! Le plus beau gâteau de toute l'Europe de l'Ouest. Pour lui tout seul. Combien, quinze mille, vingt cinq mille ? Il avait mis toutes ses équipes au boulot. Rude tâche, ils étaient si peu et les autres si innombrables. Les Italiens avaient gâté la population, la rendant arrogante et méfiante, pas coopérante pour un sou. Il ne pouvait compter que sur lui-même. Il y avait bien quelques dénonciateurs mais au compte-goutte. Bien obligé il avait retroussé ses manches. Rafles dans les hôtels, les meublés, les appartements, rue par rue. Rafles à la sortie de la gare, contrôle des wagons, fouilles des trains. Il lui aurait fallu trois équipes supplémentaires."

Derrière ces rafles se profile l'univers concentrationnaire.

En contrepartie, il y a quelques aspects de la Résistance niçoise ; Brünner en reconnaît ainsi l'existence dans la police, l'imprimerie et les milieux chrétiens. Ces résistants ont un idéal :

- Il faut tuer des Allemands, c'est cela, en représailles ?

- Pas de représailles. Les représailles ce sont eux. Il faut les tuer parce que c'est la guerre et qu'ils sont les ennemis, parce que ce sont des salauds, eux et ceux qui les soutiennent.

Edoardo se leva, croisa son image dans la glace, Bruno l'avait mis mal à l'aise, un sentiment d'incompréhension et de dégoût. Il crut tout de même bon de préciser :

- Ce n'est pas ma mort qui m'inquiète, c'est celle des autres.

- Si ce n'est que ça, il y a toujours moyen de bien mourir pour une juste cause."

Il semble ici que la Résistance trouve sa justification dans les vers de Péguy :

"Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle

Mais pourvu que ce fût dans une juste guerre."

Armand Lunel avait fait entrer dans son univers romanesque un "espace niçois" où le soleil semble faire chatoyer les couleurs. Les amants du paradis semblent plutôt être un roman "en noir et blanc" ; peut-être la guerre, qui sert de décor temporel au roman de Raoul Mille, a-t-elle brisé l'univers que Lunel évoquait dans le balai de sorcière. Le roman de Raoul Mille met donc en valeur celui de Lunel. Les amants du paradis ont enfin une valeur documentaire ; en évoquant la vie à Nice pendant la seconde guerre mondiale, le roman apparaît ainsi comme une vulgarisation de l'histoire ; il y a en effet des événements qu'il ne faut pas occulter : en les laissant en effet s'enfoncer dans l'inconscient collectif, on les conduit à ressurgir plus tard d'une manière plus tragique. En exerçant ainsi, par la vulgarisation, sa fonction documentaire, le roman permet à l'homme de se libérer de son passé par l'imaginaire.

## Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



### FONDATEURS

Etienne Dalmasso  
Andrée Devun

### COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix  
Marie-Louise Carlin  
Loïc Rognant  
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental  
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71